

La Société Générale lance *ERABLE Evolutions*

La Société Générale commercialise depuis le 14 avril 2003 " *ERABLE Evolutions* ", une nouvelle formule d'assurance vie développée par SOGECAP qui regroupe dans un unique contrat plusieurs solutions d'épargne modernes et performantes.

Le client opte à l'adhésion pour le type de gestion qui correspond à ses attentes :

- la *Gestion Garantie* pour se constituer progressivement un capital en toute sécurité
- la *Gestion Projet* pour optimiser un capital sur la durée d'un projet
- la *Gestion Valorisation* pour gérer un capital de façon personnalisée.

Chaque type de gestion propose les solutions assurantielles et financières les plus modernes, en privilégiant la recherche de sécurité :

- La *Gestion Garantie* bénéficie du cadre du Plan d'Épargne Populaire, et **permet notamment de répartir ses versements jusqu'à 50% sur un support Dynamique investi en actions, tout en ayant la certitude de récupérer au moins le capital investi**, en cas de rachat total après 8 ans. *ERABLE Evolutions* Gestion Garantie est un des PEP garantis les plus dynamiques du marché : il offre un véritable profil Equilibre sans risque en capital.
- La *Gestion Projet* utilise la technique de la " gestion à horizon ", qui **permet au client de bénéficier d'une répartition active de son épargne, destinée à optimiser la performance sur une durée définie à l'origine du contrat**. L'épargne est répartie selon une grille d'allocation qui s'adapte automatiquement en fonction de la durée restant à courir jusqu'à la date de réalisation du projet : plus l'échéance se rapproche, plus l'épargne est sécurisée pour préserver le capital.
- La *Gestion Valorisation* permet d'accéder, en plus du support en euros proposant une rémunération annuelle garantie (4,50% garantis en 2003 actuellement) et des supports profilés (Défensif, Equilibre, Dynamique), **aux supports à formule et à capital garanti de dernière génération développés par la Société Générale** (gamme Sogélium et Sogéprime).

CONTACTS

SOCIETE GENERALE

Jérôme FOURRE
+33(0)1 42 14 25 00
Joëlle ROSELLO
+33(0)1 42 14 58 39
Stéphanie CARSON-
PARKER
+33(0)1 42 14 95 77
Sophie PEQUIGNET
+33(0)1 41 45 97 13

COMM/PRS
Tour Société Générale
92972 Paris-La Défense
cedex
France

Fax +33(0)1 42 14 28 98
www.socgen.com

SOCIETE GENERALE
Société Anonyme au capital
de 537 712 831,25 EUR
552 120 222 RCS PARIS



GRUPE

Dans chacun des cas, le client bénéficie de garanties supplémentaires :

- Le contrat peut prévoir un programme de versements, et l'option " Prévoyance " permet d'assurer de la poursuite de ce programme, notamment en cas d'incapacité totale de travail.
- Les bénéficiaires du contrat sont assurés de récupérer au minimum le capital versé net de frais, en cas de décès survenant avant 80 ans (et sans limite d'âge dans le cadre de la Gestion Garantie).

Les attentes en matière d'épargne évoluant dans le temps, ERABLE *Evolutions* est conçu pour accompagner le client sur le long terme. Ainsi, **en fonction de l'évolution de ses besoins, le client peut changer de type de gestion en cours de vie du contrat, tout en conservant la date d'ouverture d'origine et ainsi l'antériorité fiscale.** Par exemple, après une phase d'épargne programmée en Gestion Garantie, il peut évoluer vers la Gestion Valorisation, afin de faire fructifier un capital constitué.

ERABLE *Evolutions* offre un **reporting trimestriel détaillé** sur les évolutions des supports du contrat, dès lors que l'encours constitué par le client atteint 8 000 euros. Les contrats sont par ailleurs consultables à tout moment sur les outils de banque à distance mis à disposition de ses clients par la Société Générale (Logitel, Logitelnet).

Enfin, ERABLE *Evolutions* est accessible à partir de 50 euros par mois seulement en versements programmés, ou de 150 euros en versements libres.

ERABLE *Evolutions* capitalise sur le succès du contrat ERABLE lancé en 2000, en élargissant de manière substantielle le champs de ses dispositions.

*Une semaine après son lancement, ERABLE *Evolutions* a déjà enregistré plus de 5000 adhésions.*

Sogécap

Sogécap est la cinquième compagnie d'assurance vie en France avec plus de 3 500 000 contrats sous gestion.

En 2002, le groupe Sogécap a réalisé un chiffre d'affaires de 5 028 millions d'euros, en croissance de 13%.

Les encours gérés à fin 2002 s'élèvent à plus de 34 milliards d'euros.

Groupe Société Générale

La Société Générale est un des groupes de services financiers le plus important de la zone euro. Avec plus de 80 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- la banque de détail qui compte 14,5 millions de clients en France et à l'international.
- la gestion d'actifs. Le Groupe est n° 3 parmi les banques de la zone euro par le montant des actifs gérés (270 Md EUR fin 2002).
- la banque de financement et d'investissement SG, n° 3 de la zone euro de par son produit net bancaire.

La Société Générale figure dans les quatre principaux indices internationaux de développement durable. www.socgen.com



GROUPE

BANQUE DE DETAIL – GESTION D'ACTIFS – BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT

CARACTERISTIQUES DETAILLEES D'ERABLE EVOLUTIONS

CARACTERISTIQUES COMMUNES AUX TROIS GESTIONS

- Adhérent** : Toute personne physique capable
- Bénéficiaires en cas de décès** : Possibilité de désigner librement un ou plusieurs bénéficiaires qui percevront l'épargne constituée en cas de décès
- Durée** : **Durée recommandée** : 8 ans minimum
A l'échéance, le contrat est prorogeable annuellement par accord tacite si l'adhérent est le bénéficiaire en cas de vie
- Versements** : **Versements libres** : 150 euros minimum
Versements programmés : mensuels : 50 euros minimum
trimestriels : 150 euros minimum
semestriels : 300 euros minimum
annuels : 600 euros minimum
- Frais sur versements** : : dégressifs
- de 50 à 3749 euros : 4 %
- de 3 750 à 14 999 euros : 3 %
- à partir de 15 000 euros : 2,5 %
- Disponibilité** : **A tout moment, possibilité de récupérer sans frais le capital**
Rachat partiel :
- minimum 400 euros
- rachats partiels programmés : possibles à partir de 50 euros par mois, après 10 ans (l'épargne en compte doit s'élever à 3 000 euros minimum, il ne doit pas y avoir d'avance en cours)
Avances en capital :
- possibles dès la 1^{ère} année d'adhésion
- minimum : 400 euros
- maximum : 60 % de l'épargne constituée
A l'échéance du contrat, possibilité de :
- laisser le capital investi sur le ou les supports choisis
- effectuer un rachat partiel ou total du capital
- effectuer des rachats partiels programmés
- opter pour une rente viagère
- panacher une ou plusieurs de ces options
- Supports** : **Support Sécurité**
en euros, principalement investi en obligations, il propose un taux annuel garanti. L'objectif de ce support est la valorisation régulière du capital sans aucun risque. L'effet de cliquet (chaque performance annuelle reste acquise quelle que soit l'évolution postérieure des marchés) garantit une sécurité absolue
Support Défensif
investi en moyenne à 85 % sur les marchés obligataires et à 15 % sur les marchés actions, il présente un niveau de risque limité avec un double objectif de préservation et de valorisation prudente du capital
Support Equilibre
investi en moyenne à 50 % sur les marchés obligataires et à 50 % sur les marchés actions, il présente un risque modéré avec un objectif de recherche de valorisation du capital à moyen terme
Support Dynamique
investi en moyenne à 20 % sur les marchés obligataires et à 80 % sur les marchés actions, il présente un niveau de risque élevé pour une recherche de plus-values à long terme
- Option Prévoyance** : cette garantie optionnelle assure le versement d'une prestation en cas d'incapacité temporaire totale de travail, d'invalidité permanente totale ou de perte totale et irréversible d'autonomie pour permettre de poursuivre les versements programmés.



GROUPE

ANNEXE A

ERABLE EVOLUTIONS - La Gestion Garantie

Accessible à l'adhésion uniquement, la Gestion Garantie permet d'affecter, pendant les 6 premières années jusqu'à 50 % des versements sur le support Dynamique pour rechercher les plus-values, avec la certitude de recevoir au minimum le montant des versements nets de frais effectués sur l'adhésion en cas de rachat total après 8 ans ou avant en cas de force majeure.

Trois répartitions sont possibles à chaque versement pendant les 6 première années :

Pour cumuler sécurité totale et revalorisation régulière du capital, grâce à un taux annuel garanti de 4,50 % actuellement :

- 100 % sur le support Sécurité

Pour bénéficier des espérances des plus-values des marchés actions, sans prendre de risque en capital après 8 ans :

- 75 % sur le support Sécurité et 25 % sur le support Dynamique

- 50 % sur le support Sécurité et 50 % sur le support Dynamique.

L'Adhérent ne doit pas être déjà titulaire d'un PEP (un PEP par contribuable / deux PEP pour un couple soumis à imposition commune).

Versements : le montant des versements, nets de frais, est plafonné à 92 000 euros.

Supports accessibles : Support Sécurité
Support Dynamique

Frais :
Frais d'arbitrage :
- 0,5 % des sommes arbitrées
- maximum : 75 euros par opération
Frais de gestion mensuels maximum (en fonction du capital constitué au 31/12 de l'année précédente ou de l'épargne à l'adhésion) : 0,09 %

Souplesse : **Changement de gestion** : En cas de rachat avant 10 ans, sortie du cadre fiscal PEP et poursuite de l'adhésion dans le cadre fiscal assurance vie en Gestion Valorisation (seul le 1^{er} rachat bénéficie de la fiscalité du PEP). Conservation des mêmes supports. Arbitrage à sa convenance entre les 4 supports accessibles dans la Gestion Valorisation ou possibilité, à la demande, de passer en Gestion Projet . Tout rachat effectué après la 10^{ème} année d'adhésion interdit tout nouveau versement
Arbitrages : seuls les arbitrages en sortie du Support Dynamique sont possibles, sous réserve que le capital constitué sur le contrat soit supérieur aux versements effectués, nets de frais

Sécurité : **Garantie plancher en cas de décès** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) ne peut être inférieur au montant total des versements nets effectués
En plus de la garantie plancher, la Gestion Garantie offre la certitude de recevoir au moins l'équivalent des sommes nettes investies avec possibilité de récupérer la totalité du capital après 8 ans, et même avant en cas de force majeure. Cette garantie est acquise même si orientation d'une partie des versements sur le Support Dynamique. Tout rachat partiel avant 10 ans sur la Gestion Garantie entraîne la fin de cette garantie en capital

Fiscalité : **La fiscalité de l'assurance vie et du PEP est très avantageuse** : elle permet de bénéficier d'une exonération partielle ou totale d'Impôt sur le Revenu en cas de rachat total après 8 ans (hors prélèvements sociaux)
Deux principaux types de fiscalité :
- en cas de rachat
- en cas de décès (exonération des droits de succession dans la plupart des cas)



GROUPE

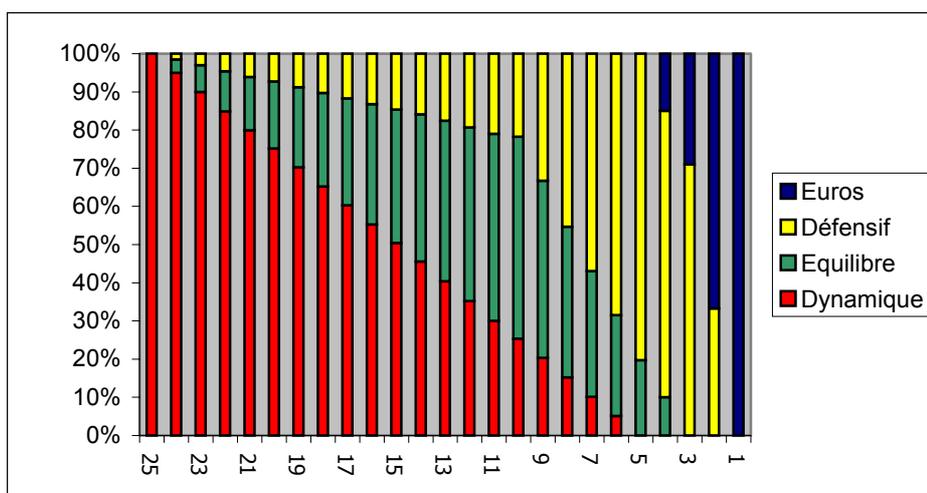
ANNEXE B

ERABLE EVOLUTIONS – La Gestion Projet

L'Adhérent choisit la durée de son adhésion en fonction de la date de réalisation de son projet : départ à la retraite, études des enfants, etc. Les Spécialistes de SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT (SG AM) se chargent d'optimiser l'allocation des capitaux sur les quatre supports (Sécurité, Défensif, Equilibre, Dynamique) selon une grille qui tient compte de la durée restant à courir jusqu'à la date de réalisation de son projet. Plus cette date est éloignée, plus le capital est investi en actions pour profiter de espérances de plus-values. Plus l'échéance se rapproche, plus l'épargne est sécurisée pour préserver le capital.

Supports accessibles : Support Sécurité
Support Défensif
Support Equilibre
Support Dynamique

Grille d'allocation en vigueur :



- Frais** :
- Frais d'arbitrage** :
 - gratuits dans le cadre de la Gestion Projet
 - Frais de gestion mensuels maximum** (en fonction du capital constitué au 31/12 de l'année précédente ou de l'épargne à l'adhésion) :
 - jusqu' à 74 999 euros : 0,08 %
 - de 75 000 à 149 999 euros : 0,06 %
 - à partir de 150 000 euros : 0,04 %
- Souplesse** :
- Changement de gestion** : possibilité de changer de type de gestion et de passer de la Gestion Projet à la Gestion Valorisation et réciproquement sans incidence fiscale et en conservant l'antériorité de l'adhésion
 - Arbitrages** : ils sont effectués automatiquement et gratuitement en fonction de la grille d'allocation en vigueur et de l'horizon de placement
- Sécurité** :
- Garantie plancher en cas de décès** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) ne peut être inférieur au montant total des versements nets effectués (garantie réduite au-delà de 1,5 M euros et limitée à 80 ans)
- Fiscalité** :
- La fiscalité de l'assurance vie est très avantageuse** : elle permet de bénéficier d'une exonération partielle ou totale d'Impôt sur le Revenu après 8 ans (hors prélèvements sociaux)
 - Deux principaux types de fiscalité** :
 - en cas de rachat
 - en cas de décès (exonération des droits de succession dans la plupart des cas)



GROUPE

ANNEXE C

ERABLE EVOLUTIONS – La Gestion Valorisation

Chacun des 4 supports proposés répond à un profil de gestion clairement établi :

- le support Sécurité pour une valorisation régulière du capital (risque nul)
- le support Défensif pour la préservation et la valorisation prudente du capital (risque limité)
- le support Equilibre pour une valorisation prudente du capital (risque modéré)
- le support Dynamique pour une recherche de plus-values à long terme (risque élevé)

Selon sa sensibilité, le client détermine avec son Conseiller le profil le mieux adapté. Le client peut décider, à chaque versement de la répartir simultanément sur un ou plusieurs supports. Il pourra ensuite effectuer à son gré des arbitrages entre les différents supports.

- Supports accessibles** : Support Sécurité
Support Défensif
Support Equilibre
Support Dynamique
Supports à formule
Selon l'actualité et pendant une période limitée dans le temps. A l'heure actuelle, deux FCP à capital garanti sont accessibles : Sogélium 2 Garanti Assurance et Sogéprime 2 Garanti Assurance.
- Frais** : **Frais d'arbitrage** :
- 0,5 % des sommes arbitrées
- maximum : 75 euros par opération
Frais de gestion mensuels maximum (en fonction du capital constitué au 31/12 de l'année précédente ou de l'épargne à l'adhésion) :
- jusqu'à 74 999 euros : 0,08 %
- de 75 000 à 149 999 euros : 0,06 %
- à partir de 150 000 euros : 0,04 % (conditions spécifiques pour les supports à fenêtre de commercialisation)
- Souplesse** : **Changement de gestion** : possibilité de changer de type de gestion et de passer de la Gestion Valorisation à la Gestion Projet ou réciproquement sans incidence fiscale et en conservant l'antériorité de l'adhésion
Arbitrages : possibilité de procéder librement aux arbitrages entre les 4 supports (SOGECAP se réserve la possibilité de suspendre la faculté d'arbitrage en sortie du Support Sécurité si le dernier Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME) publié mensuellement est supérieur au taux de rendement net servi l'année précédente)
- Sécurité** : **Garantie plancher en cas de décès** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) ne peut être inférieur au montant total des versements nets effectués (garantie réduite au-delà de 1,5 M euros et limitée à 80 ans)
- Fiscalité** : **La fiscalité de l'assurance vie est très avantageuse** : elle permet de bénéficier d'une exonération partielle ou totale d'Impôt sur le Revenu après 8 ans (hors prélèvements sociaux)
Deux principaux types de fiscalité :
- en cas de rachat
- en cas de décès (exonération des droits de succession dans la plupart des cas)



GROUPE